

Exemples de subventions octroyées par la Région Rhône-Alpes en 2013

1. Association	2. Domaine	3. Subv 2013	4. Total subv. 2013	5. Autres	6. Subv./ Ressources	7. déficit	8. Pas d'obj. Quant.	9. subv. > conventions	10. Manque bilan/Rés.	11. Manque Rapport	12. Compétence	13. Marché public	14. Délég. Sce public	15. Disponibilités	16. M à dispo locaux	17. dispo personnel
ADERA (Assoc dir. Écoles Beaux-Arts)	CULT	130 000 €	100 000 €	- 30 000 €	83%		X			X	X		X			
ARALD libraires	CULT	437 260 €	437 260 €	- €	71%		x			0	X		X			
ARTY FARTY nuits sonores	CULT	76 000 €	196 000 €	120 000 €	6%		x			x	X					
CENTRE CULT. VILLEFRANCHE	CULT	180 743 €	894 000 €	713 257 €	58%		X	X		X	X		X	394 000 €		
CENTRE EUROPEEN CINEMA.	CULT	3 172 000 €	3 396 000 €	224 000 €	65%	X	X			X	X		X			
INSTITUT LUMIERE	CULT	900 000 €	3 531 000 €	2 631 000 €	57%	X	X			X	X		X		X	
Institut d'Art Contemporain	CULT	597 500 €	1 371 000 €	773 500 €	72%	X	X			X	X		X		X	X
NACRE (Nouv. Ag. Cult. Rég.)	CULT	720 300 €	1 040 000 €	319 700 €	95%		X			X	X		X			
Nelles Subsistances	CULT	309 000 €	309 000 €	- €	91%	X	X			X	X		X		X	
OPERA DE LYON	CULT	4 021 306 €	18 441 000 €	14 419 694 €	70%		X			X	X		X		X	X
VILLA GILLET	CULT	1 180 000 €	2 520 000 €	1 340 000 €	81%		X		X	X	X			726 000 €	X	
Cars Philibert	ECO	269 899 €	269 899 €	- €	ND		X									
ARDEAR agriculture	ECO	315 335 €	315 335 €	- €	62%		X			X			X			
ARDI (Ass Rhône Dévelpt Init.)	ECO	175 959 €	809 000 €	633 041 €	90%		X	X		X			X	770 000 €		
ARDI dévelpt innovation	ECO	4 868 287 €	6 498 827 €	1 630 540 €	92%	X	X				X		X			
CREN Espaces Naturels	ECO	971 313 €	2 447 481 €	1 476 168 €	92%	X	X			X			X			
CRESS (Chambre Rale Econ. Soc. Solidaire)	ECO	495 118 €	586 000 €	90 882 €	78%	X	X	X		X			X			
ENE Espace Numérique Entr.	ECO	879 723 €	1 548 605 €	668 882 €	90%	X	X						X			
ERAI Entr. R-A Intern	ECO	7 158 688 €	7 376 000 €	217 312 €	62%	X	X			X			X			
IMAGINOVE	ECO	873 673 €	1 187 000 €	313 327 €	76%	X	X			X			X			
INITIATIVE RA	ECO	866 228 €	1 072 000 €	205 772 €	214%	X	X			X			X	5 384 000 €		
Renault Trucks	ECO	337 574 €	595 000 €	257 426 €	0%	X	X			X						
RHONE-ALPES ACTIVE	ECO	154 725 €	133 000 €	- 21 725 €	95%	X	X			X			X	X		
SERL	ECO	625 058 €	6 286 000 €	5 660 942 €	58%		X			X	X		X			

1. Association	2. Domaine	3. Subv 2013	4. Total subv. 2013	5. Autres	6. Subv./ Ressources	7. déficit	8. Pas d'obj. Quant.	9. subv. > conventions	10. Manque bilan/Rés.	11. Manque Rapport	12. Compétence	13. Marché public	14. Délég. Sce public	15. Disponibilités	16. M à dispo locaux	17. dispo personnel
AGERA Alliance Grandes Ecoles	EDUC	133 200 €	133 200 €	- €	38%		X			X	X					
Assoc Gestion CNAM	EDUC	2 368 958 €	2 368 958 €	- €	52%		X						X			
CIBC bilans de compétence	EDUC	468 533 €	181 000 €	- 287 533 €	14%	X	X			X		X				
INTERFORA form. Ind. Chimiques	EDUC	242 761 €	9 520 €	- 233 241 €	1%	X	X	X		X	X	X		228 521 €		
SEPR	EDUC	3 386 847 €	3 386 847 €	- €	84%		X			X			X			
RAEE R/A Energie Environn.	ENVIR	1 720 230 €	2 000 000 €	279 770 €	77%	X	X	X					X			
Maison des technologies	INVEST	1 029 622 €	- €	- 1 029 622 €	ND		X		X	X						
MAISON DU FLEUVE RHONE	INVEST	308 187 €	- €	- 308 187 €	ND		X	X	X	X						
Mersen France SB SAS	INVEST	171 896 €	171 896 €	- €	0%	X	X			X						
Université Catholique	INVEST	3 200 000 €	- €	- 3 200 000 €	ND		X		X	X	X					
Observatoire Régional Santé R/A	SANTE	220 584 €	229 283 €	8 699 €	ND		X		X	X			X			
ADIE 69 microcrédit	SOCIAL	840 000 €	27 518 984 €	26 678 984 €	96%	X	X	X		X	X		X	22 069 730 €		
ALLIES (Ag. Lyonnaise Insertion Econ. Et Soc.	SOCIAL	306 200 €	3 917 000 €	3 610 800 €	92%		X	X		X	X	X	X			
Maison de Grigny	SOCIAL	184 925 €	184 925 €	- €	ND	X	X		X	X	X					
OSCAR personnel région RA	SOCIAL	5 070 000 €	5 070 000 €	- €	65%	X	X			X					X	X
SACOVIV Vénissieux	SOCIAL	151 702 €	10 923 000 €	10 771 298 €	82%		X			X	X		X	5 228 000 €		
SPORT DANS LA VILLE	SOCIAL	831 902 €	3 448 000 €	2 616 098 €	65%		X			X	X		X	1 483 000 €		
ARAVIS	SYNDICATS	568 187 €	577 680 €	9 493 €	26%	X	X			X	X			282 094 €		
CFDT	SYNDICATS	218 736 €	404 682 €	185 946 €	17%		X			X	X			118 583 €		
CGT	SYNDICATS	153 902 €	419 511 €	265 609 €	12%	X	X			X	X			178 575 €		

Observations

Sur un plan général,

- les **42 associations** que nous avons extraites et étudiées ont reçu 51 millions d'euros de la part de la région et 71 millions d'euros de la part d'autres organismes, soit **122 millions d'euros au total**.

- **pour 70% des associations étudiées, les subventions reçues représentent plus de 50% de leur budget**, c'est-à-dire qu'elles ne pourraient pas exister sans les aides des collectivités... et beaucoup d'entre elles, financées à plus de 80% ne sont pas des associations à proprement parler, mais sont des « satellites » de la Région, n'ayant été créées que pour exercer une compétence que la région ne souhaitait pas exercer avec son propre personnel. Ces satellites devraient faire l'objet d'un contrat de DSP (délégation de service public).
- On aurait pu croire que l'octroi d'une subvention devait obligatoirement s'accompagner d'un objectif quantitatif que l'association s'engageait à réaliser. Il n'en est rien : **la Région n'impose jamais d'objectifs quantifiés** : l'association bénéficiaire a alors tout loisir de dépenser la somme reçue hors du champ d'intervention de la Région.
- **les rapports d'activité, pourtant obligatoires contractuellement, ne sont que rarement fournis** (dans 5 cas sur 42 !). La région ne les exige pas ! Compte tenu de cette absence de contrôle, même pour les subventions les plus importantes, il ne faut pas s'étonner des **problèmes financiers** que rencontrent les bénéficiaires et qui font la une des journaux : **ERAI, ARALD, CFA Les Mouliniers,...**
- **Cela démontre également que ces subventions sont reconduites sans aucun contrôle de leur utilisation !**

Comment lire le tableau ?

- **colonne 1** : les associations sont classées dans l'ordre alphabétique à l'intérieur de chaque domaine (**col. 2**)
- **col. 3** : c'est le total des subventions octroyées par la région en 2013
- **col. 4** : c'est le total des subventions reçues
- **col. 5** : c'est le total des subventions reçues d'autres organismes que la région (**différence entre col. 4 et col. 3**)
- **col. 6** : c'est le pourcentage que représente le montant total des subventions reçues par rapport aux ressources globales de l'association. La différence est constituée par le « chiffre d'affaires » ou par les cotisations.
- **col. 7** : c'est l'indication que l'exercice 2013 de l'association s'est soldée par un déficit. Plus de 50% d'entre elles sont dans ce cas !
- **col. 8** : signifie que les conventions passées par les collectivités avec l'association ne précisent aucun objectif chiffré : 100% des conventions passées se bornent à laisser l'association libre de faire ce qu'elle entend de l'argent reçu.
- **Col. 9** : indique si le montant versé par la Région est supérieur au montant indiqué dans la convention, ce qui ne devrait jamais se produire
- **Col. 10** : indique que l'association n'a pas fourni son bilan et son compte de résultats, ce que la loi oblige ! 9 bénéficiaires sont dans ce cas... et la Région ne les a pas exigés !
- **col. 11** : indique l'absence du compte-rendu technique et financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention pour l'année 2013, en conformité avec l'arrêté du 24 mai 2005 du Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Ces documents fournis sont indisponibles au conseil régional. Cette collectivité distribue donc notre argent sans contrôle.
- **col. 12** : nous indiquons ici que la Région n'a pas les compétences requises pour attribuer ces subventions. Plus de la moitié des subventions (22) sont dans ce cas.
- **col. 13** : là, une convention de subvention n'était pas appropriée, puisqu'il s'agissait d'une commande publique ! 4 cas constatés.
- **col. 14** : quand le montant des subventions reçues dépasse 50% des recettes, CANOL considère qu'à ce niveau de subvention, sans l'argent des collectivités, l'activité ne pourrait exister ! Alors soit on laisse disparaître l'association, soit on considère que son activité est indispensable à la société (... ? ! et on la traite en régie - comme les **Nuits de Fourvière** -, ou on impose un contrat de délégation de service public, comme pour le **Transbordeur**, avec des objectifs et des responsabilités précises. 90% des associations étudiées sont dans ce cas et l'existence de beaucoup d'entre elles est discutable !

- **col. 15** : c'est l'indication que la **situation financière** de l'association (trésorerie + disponibilités) est tellement confortable que son subventionnement n'est pas justifié. 5 associations sont dans ce cas.
- **col. 16** : c'est l'indication si les locaux de l'association sont fournis gracieusement par une collectivité territoriale
- **col. 17** : c'est l'indication si tout ou partie du personnel est fourni par une collectivité territoriale.

Observations particulières :

- **ADERA**, association de directeurs d'écoles des Beaux-Arts, organisme privé hors de la compétence de la région, n'existerait pas sans subvention
- **ARALD**, action en justice en cours, organisme privé hors de la compétence de la région, n'existerait pas sans subvention
- Toutes les subventions à la culture sont hors compétence de la région. **ARTY-FARTY** mis à part, ces organismes n'existeraient pas sans les subsides des collectivités territoriales !
- **Cars Philibert** : il ne peut s'agir d'une subvention
- **ARDEAR** : satellite de la région qui favorise l'emploi agricole
- **Les 2 ARDI, INITIATIVE RA et RHÔNE-ALPES ACTIVE** sont des satellites de la région qui distribuent les aides à la création d'entreprise et à l'innovation
- **CREN**, satellite de la région dans le domaine des parcs naturels
- **CRESS**, satellite collectivités territoriales qui favorise l'économie sociale et solidaire
- **Espace Numérique Entreprise, satellite** des collectivités territoriales pour aider les PME dans le numérique
- **ERAI**, satellite de la région pour l'international, en liquidation judiciaire
- **IMAGINOVE et RENAULT Trucks** reçoivent des subventions au titre de « clusters », « *pôles de compétitivité où s'accumulent des savoir-faire dans un domaine technique, qui peuvent procurer un avantage compétitif au niveau planétaire une fois atteinte une masse critique. ...* »
- **SERL** : Société d'Economie Mixte, satellite du Grand Lyon et du département du Rhône, qui a été le Maître d'Ouvrage Délégué, avec le succès que l'on sait, du Musée des Confluences et de l'Hôtel de Région.
- **AGERA et le CNAM** sont des organismes de l'enseignement supérieur, donc hors compétence de la région.
- **CIBC**, organisme qui fait des bilans de compétence, ne doit pas recevoir de subvention, ses prestations devant faire l'objet d'un marché.
- **INTERFORA et SEPR** sont des centres d'apprentissage
- **Rhône-Alpes Energie Environnement**, satellite de la région qui fait double emploi avec l'ADEME
- **Maison des Technologies** est un centre de formation d'apprentis
- **Maison du Fleuve Rhône** est en cessation d'activité
- **MERSEN France** reçoit une subvention au titre des clusters, mais négligeable, compte tenu de sa surface financière
- **Université Catholique**, enseignement supérieur, est hors compétence de la région
- **Observatoire Régional Santé**, satellite de la région
- **ADIE 69**, organisme proposant du microcrédit aux créateurs d'entreprises de très petite taille
- **ALLIES**, association d'insertion
- **Maison de Grigny**, en cessation d'activité
- **OSCAR, comité du personnel** de la région,
- **SACOVIV**, association satellite de la ville de Vénissieux

- **ARAVIS**, commission syndicale Patronat- Salariés pour l'innovation sociale en entreprise, hors compétence de la région
- **CFDT** et **CGT**, syndicats bien connus, qui ne devraient pas être subventionnés avec l'argent des contribuables.